Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260226-260226_06-DE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 26 février 2026

Date de convocation : **16 février 2026** Date d'affichage du Procès-Verbal : **27 février 2026**
Nombre de conseillers : En exercice : **19** – Présents : **16** – Votants : **18**
Présents : Mmes et MM Didier MIRIEL, Philippe GELARD, Yvon FAIRIER, Sandrine REHEL, Yvon THOMAS, Josiane HOUEE, Evelyne PHILIPPO, Joël GESRET, Didier DELOURME, Yvonnick MENIER, Stéphane CORDIER, Valérie LEON, Baptiste BOUGIS, Caroline LEVAVASSEUR, Mélanie LAUTRIDOU, Mélanie PERCHE.
Absents excusés – Procurations : Mme Pascale GUILCHER donne procuration à M. Yvonnick MENIER, Mme Marie-Jeanne LEFORGEOUX donne procuration à Mme Josiane HOUEE.
Absents excusés sans procuration : M. Benoit ROLLAND.
Secrétaire de séance : M. Joël GESRET.
Mme Cécile GUILLOUET, Secrétaire Générale, et M. Julien HALLOUET, Rédacteur, assistaient également à la séance.

Budget COMMUNE – Approbation du Compte de Gestion 2025

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2025 de la Commune soit du budget principal et invite les membres du conseil municipal à VOTER son exécution.

La commission des finances, réunie le 12 février dernier, à l'unanimité, a donné un avis favorable.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrits de passer dans ses écritures ;

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

OUÏ cet exposé et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix POUR :

- **Déclarent** que le Compte de Gestion de la Commune, dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **27/02/2026**
De son affichage en mairie le **27/02/2026**

Le Maire, Didier MIRIEL

Le secrétaire, Joël GESRET

Pour expédition conforme

Le Maire, Didier MIRIEL